© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF ENERGY, SCIENCE AND TECHNOLOGY

1999-2000 Business Plan

Ontario

100-03634/

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. Jim Wilson

At the Ministry of Energy, Science and Technology, our goal is to build a successful economy through investment in innovation, research and new technology, and a competitive energy system.

Over the last year we have made great strides toward opening up Ontario's electricity market to competition. With the passage of the *Energy Competition Act, 1998,* and the creation of successor companies to Ontario Hydro, we are poised to meet our commitment of introducing electricity competition in this province in 2000.

As we promised with the introduction of Bill 35, our reform of Ontario's energy industry includes provisions for licensing of energy marketers in both electricity and natural gas, thereby strengthening the protection of Ontario consumers. Moving from monopoly to competition opens doors to modernizing electricity generation an distribution in Ontario, delivering the lowest possible rates for electricity customers, more opportunities for investment, and increased job creation.

On the science and technology front, creating new jobs by applying the latest scientific developments is the foundation of our economic future. We're supporting the pioneering work of the province's research institutions through partnerships such as the Ontario Research and Development Challenge Fund and the Premier's Research Excellence Awards which are designed to attract and retain our best and brightest research minds. We're also focusing on getting new ideas from the lab to the marketplace – and we want to shorten the time it takes to make this happen.

Building our capacity to innovate in all sectors of our economy and translating ideas and research into commercial success will shape our future prosperity.

As Minister of Energy, Science and Technology, I am pleased to present our 1999-2000 business plan. Our goal is to manage our businesses in a way that is responsible and responsive to you and all the people of this province. This plan outlines how we will continue to ensure that you have access to safe, reliable and competitively-priced energy supplies and how we'll give all Ontarians new opportunities to share the benefits of our expanding knowledge-based economy.

We want to keep Ontario at the forefront of scientific discovery and technological advancement. We want the world to see Ontario as we do: as a model for the efficient and cost-effective production and marketing of electricity; as the address for innovation; as a world leader in economic development and in the creation of high-skill, high-value jobs.

The Honourable Jim Wilson
Minister of Energy, Science and Technology

MINISTRY VISION

The Ministry of Energy, Science and Technology will work in partnership with others to build a culture of continuous improvement and a successful economy in Ontario through investment in innovation, technology and a competitive energy system.

CORE BUSINESSES

The Ministry of Energy, Science and Technology has two core businesses: Energy, and Science and Technology.

Energy

The ministry is committed to ensuring a safe and reliable energy supply for Ontario by focusing on the efficient transmission, distribution and use of energy; by emphasizing the need for environmentally sustainable energy; and by supporting the development and use of new energy technology, while promoting competitive prices and addressing the needs of small residential and commercial consumers.

In June of 1998, the Minister introduced Bill 35 which was approved by the Ontario Legislature and became law in October, 1998 as the *Energy Competition Act, 1998*. With this new Act in place, the ministry is moving forward on its timetable to open Ontario's electricity market to competition in the year 2000, to license energy marketers in both the electricity and natural gas sectors, thereby strengthening protection for Ontario consumers, and to establish the rules for a competitive market. Expected benefits include competitive rates for consumers, more investment opportunities and increased job creation.

Science and Technology

Scientific research and technology development are key contributors to job creation and the province's economy. The ministry's science and technology activities are designed to demonstrate that some of the most exciting and innovative growth industries in the high tech field are to be found here in Ontario, and to show the world that this province is open for business when it comes to expanding these growth industries or attracting new ones.

The ministry works with colleges, universities, the research community and high-tech industries to create a leading edge science and technology infrastructure in Ontario. The ministry also strives to further Ontario's international stature in research and development and innovation, and co-ordinates provincial programs and works with other governments to support businesses involved in science and innovation projects. It co-operates with its partner ministries in the Ontario government toward the common goals of

economic growth and job creation.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998 - 1999

Energy

The passage of the *Energy Competition Act, 1998,* allowed the ministry to make significant progress toward its goals of electricity restructuring -- ending Ontario Hydro's monopoly in electricity generation and transmission, and moving toward full competition at both the wholesale and retail levels in the year 2000. A significant milestone was achieved with the establishment of the principal successor commercial companies to Ontario Hydro: Ontario Power Generation and Ontario Hydro Services Company.

The Market Design Committee (MDC), set up to advise the Minister on the structure of Ontario's competitive electricity market, delivered its final report at the end of January. This report provided a framework for the design of the wholesale market and market rules to govern electricity competition.

A not-for-profit corporation, the Independent Electricity Market Operator (IMO), was established to further refine and implement the market rules, and ensure open and fair access to the transmission grid. The Minister transmitted the first set of market rules to the IMO on April 1, 1999, and provided a directive to the Ontario Energy Board (OEB) to implement the market power mitigation agreement negotiated by the MDC and Ontario Hydro which will reduce Hydro's share of the Ontario market to 35 per cent or less within 10 years of the market opening.

As part of the overall reform of the electricity sector, two other organizations were created as of April 1. The Electrical Safety Authority is a not-for-profit corporation that takes on the electrical safety and inspection role formerly carried out by Ontario Hydro. A new Crown agency, the Ontario Electricity Financial Corporation, was established to manage and pay off Ontario Hydro's outstanding debt.

The electricity price freeze was maintained in 1998. And, in a further move to benefit home energy users in Ontario, regulations were filed in December, 1998 and March, 1999, to strengthen consumer protection by outlining conditions to receive a licence from the Ontario Energy Board for all companies selling natural gas and electricity to residential customers. In March, 1999, the Board issued licences to natural gas marketers and released a Code of Conduct to which licensed sellers must adhere.

In February and March, 1999, the ministry organized a series of 18 regional workshops throughout the province on the changes facing local municipal utilities in the new marketplace. Close to 1,200 municipal council members, local officials and staff of municipal electrical utilities attended these workshops sponsored by the ministry, the Municipal Electric Association and the Association of Municipalities of Ontario.

Science and Technology

The 1998 Ontario Budget provided a significant boost for science and technology. Several new initiatives were announced in the 1998 Budget in support of job creation and expanding economic opportunities in Ontario's knowledge-based industries.

Following up on these Budget commitments, the ministry established a 10-year $75-million program to support promising researchers in their careers and help build stronger research teams. To keep Ontario's best and brightest researchers working here, the ministry set up the Premier's Research Excellence Awards, co-ordinating the first round of applications, and naming a board to assess them. Some 406 applications were received and 66 awards were made.

Working with its partner ministries, Energy, Science and Technology increased support for research and development performed by universities and institutions in partnership with industry. Through the Ontario Research and Development Challenge Fund, 26 ground-breaking research projects were backed up with $86.1 million in provincial funding which in turn encouraged the research and business partners to commit an additional $296.6 million.

The ministry bettered its projection of having 18 projects under way as part of its Telecommunications Access Partnership (TAP) program. There were 22 TAP projects up and running by the end of 1998-99, accelerating the development of the information highway and improved access to it across Ontario. Backed by a provincial investment of $19 million, the government's 184 partners from private industry contributed $59 million to support regional networks and advanced telecommunications initiatives in such areas as distance learning and tele-health.

The ministry conducted a series of roundtable discussions with representatives of the fastest-growing sectors of the economy on how to better use science and technology as tools for economic development. In four "Innovation Summits", the Minister consulted with the business, research and investment communities on ways to create and promote a 'culture of innovation' and spur economic growth. These discussions contributed insights and directions for further expansion that formed the basis for the Premier's consultations on jobs and prosperity and were reflected in the Ontario Jobs and Investment Board (OJIB) report, "Road Map to Prosperity".

The ministry appointed a task force to study the biotechnology industry and to recommend ways to advance biotechnology research and development in Ontario. The task force predicted the biotechnology sector in Ontario could be worth as much as $1 billion within five years and outlined a plan to help the province capture its share of investment.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999 - 2000

Increasing Competition in Energy Markets

The ministry will set direction for the Ontario energy sector by developing policy and a regulatory framework that protects energy users, promotes jobs and investment, streamlines the regulatory process to reduce costs, fosters competition in electricity, removes barriers for new, more environmentally benign sources including renewable generation, and develops an environmentally sustainable energy system emphasizing efficiency and conservation.

The ministry will ensure the effective implementation of the electricity restructuring framework set out in the *Energy Competition Act, 1998,* and oversee a smooth, orderly transition to a competitive marketplace. It will analyze the financial and economic impacts of implementation options – including rules for the operation of the competitive electricity market, amounts that can be charged for transmission and distribution of electricity, and licences for participants in the new market.

The ministry will coordinate with the IMO and the OEB an implementation plan and start date for competition, ensure market rules are consistent with the legislation, and maintain reliability in all aspects o market implementation.

To strengthen protection for energy users, the Minister announced that licences for electricity marketers would be issued starting in March, 2000. These licences will permit electricity retailers to enter into agreements with residential customers to provide electricity starting in November, 2000.

To better prepare residential and small business customers for the approaching competitive market, the ministry will work closely with all those in the industry to ensure that information is provided to electricity consumers, and educate industry participants on the new market operations.

Liaison with Ontario Hydro's Successors and Local Distribution Companies (Municipal Electric Utilities)

During the transition to a competitive electricity market, the ministry will work with Ontario Hydro's successor corporations -- Ontario Power Generation and Ontario Hydro Services Company -- on further implementing changes in electricity policy. The municipal electric utilities, which will become commercial entities or local distribution companies, serve almost three quarters of the province's electricity customers. They are a primary focus for ensuring understanding of new government directions and characteristics of the new competitive market. Building on a successful series of municipal workshops in 1998-1999, the ministry will again use this method to directly reach out to those who will have to make the competitive market work at the local community level.

Ontario Energy Board

The mandate of the Ontario Energy Board has been expanded in anticipation of the future competitive electricity market. The new *Ontario Energy Board Act* sets out the Board's expanded responsibilities and, through regulations, the Board will license agents, brokers and marketers of natural gas and electricity to better protect consumers and establish standard codes for business conduct in this growing industry.

Promoting Investment in Science and Technology

The 1999 Ontario Budget created the SuperBuild Growth Fund -- a five-year $20-billion initiative to bolster Ontario's infrastructure. Part of this increased investment in infrastructure will include funding capital improvements at research institutions and expanding the information highway within the province.

Building a 'Culture of Innovation'

Innovation is key to Ontario's future success. In support of innovation and in pursuit of excellence, the Budget also announced the $250 million Ontario Innovation Trust which will provide funding to Ontario universities, hospitals and colleges for labs, high-tech equipment and other research infrastructure. This new trust fund complements the work of the Ontario Research & Development Challenge Fund which will continue to invest in leading edge research projects proposed during three rounds of applications which close in May, September and January.

Linking Ontario's Communities

As part of the1999 Ontario Budget announcement of the SuperBuild Growth Fund, the ministry will expand and strengthen the information highway capacity of Ontario municipalities and regions. In 1999-

2000, the province will start to work with selected communities to develop business plans and launch some initial projects to support economic development through an increased use of information and communication technologies.

KEY PERFORMANCE MEASURES

Ministry Measure for Customer Service			
Goals/Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**

Provision of quality service to external clients and the public, that is responsive to their needs.	Increased awareness of ministry programs, initiatives and information available to the public.	Increase awareness and understanding of the Ministry of Energy, Science and Technology. A benchmark for customer/public awareness will be established in 1999-2000.	Provide reliable information to consumers so they can make an informed choice of supplier in a competitive electricity market. Increase awareness of the Ontario Research and Development Challenge Fund (ORDCF) in both institutions and private sector - especially in non-medical sectors, e.g. energy, environment, natural resource industries, agri-food industries, etc. Continue to encourage participation of smaller industries in ORDCF partnerships through consortia.

Core Business: Energy

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	1999-2000 Commitments

Competitive energy prices.	Rank of Ontario energy prices when compared to other competing jurisdictions (i.e., US Great Lakes and industrial states) - natural gas (Toronto) - industrial gas - residential electricity - commercial electricity - industrial electricity.	No increase in average electricity prices through 2000.	Implement *Energy Competition Act* and introduce appropriate regulations to ensure full transition to a competitive electricity and natural gas market in 2000. Ensure freeze on average electricity rates is maintained.
Safe and reliable energy supply.	Reliable, safe and diverse sources of electricity generation are available in Ontario.	Ensure that Ontario has diverse sources of generation to maintain system safety and reliability.	Work with energy industry to ensure Year 2000 issues are adequately addressed without risk to reliability of energy supply.
Environmentally sustainable energy industry.	Renewable energy production.	Increase use of renewable sources such as wood, solar, wind, small scale hydro and energy from waste.	Ensure that the competitive energy market enhances the ability of renewable energy suppliers to find customers.
Core Business: Science and Technology			

Goals/Outcomes	Measures	Targets/Standards	1999-2000 Commitments
Increase industry funded research and development by universities and institutions.	Value of contract research performed by universities and institutions funded by the private sector.	Growth in the value of contract research over five years: 1998-1999: 0% 1999-2000: 0% 2000-2001: 1% 2001-2002: 2% 2002-2003: 2% Over a three-year period, the Centres of Excellence will increase industry funded research by 20% from $32 million (1997-1998) to $38 million (2000-2001).	The value of contract research in 1999 is at least equal to the 1998 level. Based on performance of the first round of the Ontario Research and Development Challenge Fund (ORDCF) awards, establish annual growth targets and revise total target (currently at 5% for five years). Industry funding will increase to $36.6 million in 1999-2000 and the number of firms participating to 1,400.
Increase the use of the information highway.	Number of communities and partners with increased access to new telecommunications applications and services.	Increase the number of new applications and services. Increase the number of communities and partners involved in information highway projects.	Increase the number of communities involved in information highway projects by 28, increase the number of new applications and services by 30, and increase the number of partners by 50.

1998 - 1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS — ACTUALS*

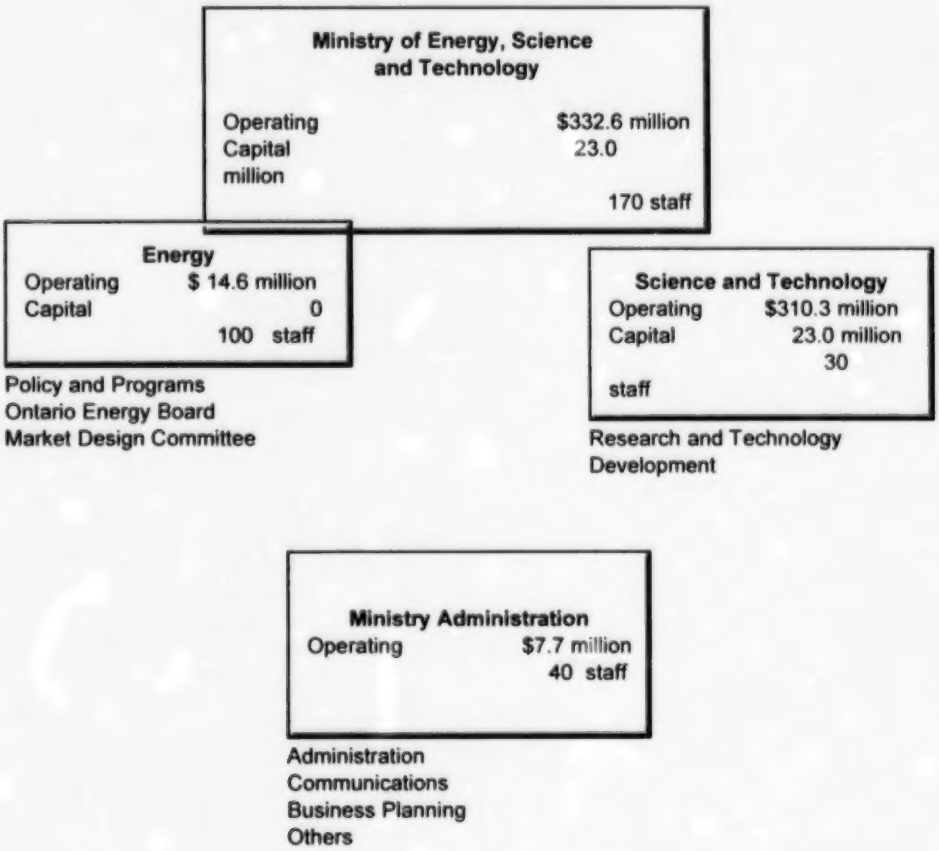

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based.

1999 - 2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN*

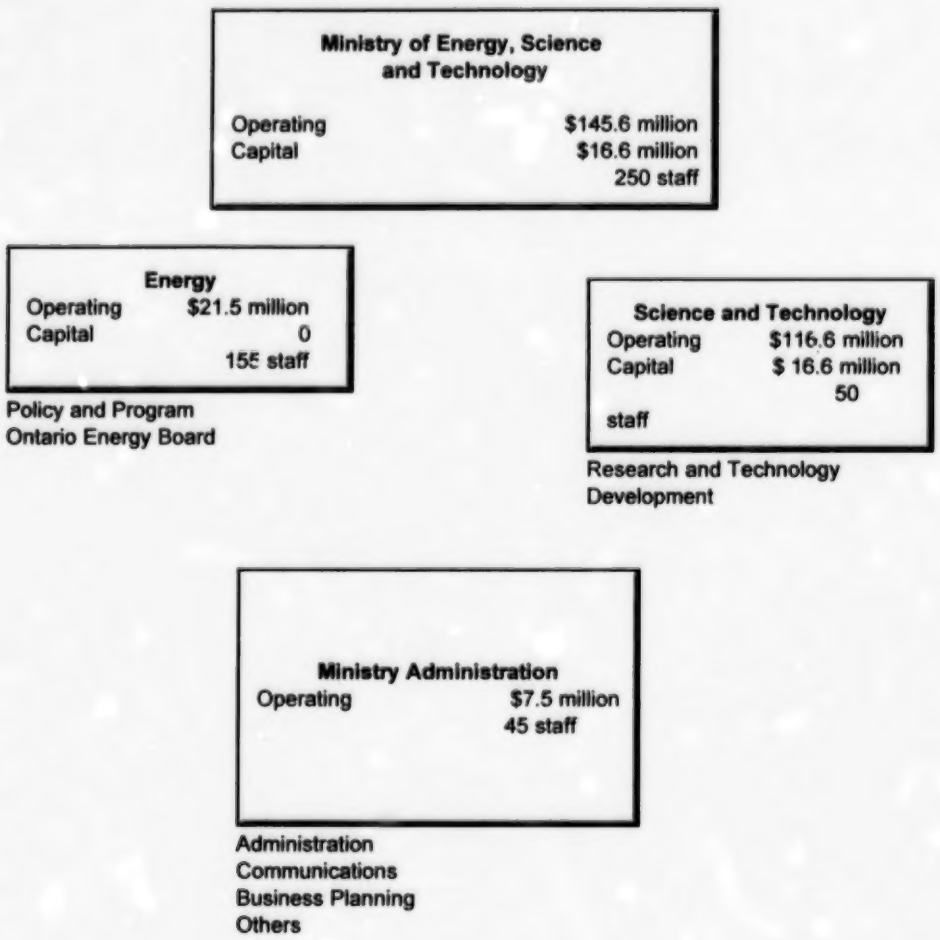

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed and should be addressed to:

Nancy Whynot
Director
Business and Resource Planning
880 Bay Street, 2nd Floor
Toronto, Ontario M7A 2C1
Tel: (416) 314-3309 Fax: (416) 314-3354
e-mail **whynotna@est.gov.on.ca**

For information on the Ontario Ministry of Energy, Science and Technology, visit the ministry's Web site at http://www.est.gov.on.ca, or contact:

Minister's Office
Mike Krizanc
Communications Assistant to the Minister
Tel: (416) 327-3550 Fax: (416) 327-6754
e-mail **krizami@est.gov.on.ca**

Energy Division
Judy Hubert
Assistant Deputy Minister
Energy Division
Tel: (416) 314-6190 Fax: (416) 314-6224
e-mail **hubertju@est.gov.on.ca**

Kathryn Shaver
Executive Coordinator, Electricity Review Office
Tel: (416) 325-6540 Fax: (416) 325-6972
e-mail **shaverka@est.gov.on.ca**

Rosalyn Lawrence
Director, Electricity Policy Branch
Tel: (416) 325-6544 Fax: (416) 325-7041
e-mail **lawrenro@est.gov.on.ca**

Rick Jennings
Director, Energy Policy Branch
Tel: (416) 325-6545 Fax: (416) 325-7023
e-mail **jenninri@est.gov.on.ca**

Paul Manders
Manager, Oil & Gas Office
Tel: (416) 325-6546 Fax: (416) 325-6981
e-mail **manderpa@est.gov.on.ca**

Science & Technology Division
Dr. Bruce Archibald
Assistant Deputy Minister
Science & Technology Division
Tel: (416) 314-8219 Fax: (416) 314-8224
e-mail **archibbr@est.gov.on.ca**

Dr. Chris Riddle
Director, Research and Technology Development
Tel: (416) 314-8205 Fax: (416) 314-8224
e-mail **riddlech@est.gov.on.ca**

Maurice Bitran
(A) Manager
Ontario Research and Development
Challenge Fund Secretariat
Tel: (416) 314-8209 Fax: (416) 314-8224
email **bitranma@est.gov.on.ca**

David Kennedy
Director, Information and Communications
Technologies Branch
Tel: (416) 314-3809 Fax: (416) 326-9654
email kennedda@est.gov.on.ca

Bill Mantel
(A)Director, Life Sciences Branch
Tel: (416) 314-0670 Fax: (416) 314-4344
e-mail **mantelbi@est.gov.on.ca**

Communications Branch
Brian LeGrow
Director
Tel: (416) 327-5555 Fax: (416) 326-3947

email legrowbr@est.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8756-8

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

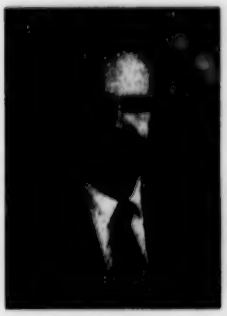

L'hon. Jim Wilson

L'objectif du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie est de créer une économie florissante en investissant dans l'innovation, la recherche, les nouvelles technologies et un réseau énergétique concurrentiel.

Au cours du dernier exercice, nous avons fait de grands progrès pour ouvrir le marché ontarien de l'électricité à la concurrence. L'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, et la création des compagnies qui succèdent à Ontario Hydro, nous permettront d'honorer notre engagement d'encourager la libre concurrence sur le marché de l'électricité de la province en l'an 2000.

Comme nous l'avons promis lorsque nous avons déposé le projet de loi 35, la restructuration de l'industrie de l'énergie ontarienne prévoit la délivrance de permis à des distributeurs d'électricité et de gaz naturel, offrant ainsi une protection accrue aux consommateurs ontariens. Le passage du monopole à la libre concurrence a permis de moderniser la production et la distribution d'électricité dans la province, d'offrir aux consommateurs les tarifs d'électricité les plus bas, d'augmenter les possibilités d'investissement et de stimuler la création des emplois.

Dans le secteur des sciences et de la technologie, c'est en créant des emplois reposant sur l'application des découvertes scientifiques les plus récentes que nous assurerons notre avenir économique. Nous appuyons le travail avant-gardiste des établissements de recherche de la province par le biais de partenariats comme le Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement et les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche dont le but est d'attirer et de retenir en Ontario les meilleurs chercheurs. Nous reconnaissons l'importance d'assurer la transition des idées nouvelles du laboratoire au marché — et nous voulons accélérer le processus actuel.

En misant sur notre capacité d'innover dans tous les secteurs de l'économie et en transformant les idées et la recherche en succès commerciaux nous assurerons notre prospérité.

En tant que ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, je suis heureux de vous présenter notre plan d'activités 1999-2000. Notre objectif est de gérer nos affaires avec sérieux et de façon à répondre à vos attentes et à celles de tous les résidents de la province. Ce plan d'activités explique comment nous entendons maintenir l'accès à un approvisionnement en énergie sûr, fiable et à des tarifs concurrentiels, et permettre à tous les Ontariens et toutes les Ontariennes de tirer partie de cette économie du savoir en pleine croissance.

Nous voulons que l'Ontario demeure à la fine pointe de la découverte scientifique et du progrès technologique. Nous voulons que le monde voit l'Ontario comme nous le voyons : un modèle de production et de commercialisation efficace et rentable de l'électricité; un pionnier de l'innovation; et l'un des chefs de file mondiaux de l'expansion économique et de la création d'emplois hautement spécialisés et de grande valeur.

L'honorable Jim Wilson
Ministre de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie créera en Ontario, avec la collaboration d'autres ministères, une culture de l'amélioration constante et une économie florissante en investissant dans l'innovation, la technologie et un réseau énergétique concurrentiel.

ACTIVITÉS DE BASE

Les activités de base du ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie visent deux secteurs : l'énergie, et les sciences et la technologie.

Énergie

Le ministère s'engage à fournir à la population ontarienne un approvisionnement en énergie sûr et fiable en misant sur le transport, la distribution et l'utilisation efficaces de l'énergie; en mettant l'accent sur le besoin en ressources énergétiques écologiquement viables; et en appuyant la mise au point et l'emploi de nouvelles techniques en matière d'énergie, tout en favorisant l'établissement de tarifs concurrentiels et en répondant aux besoins des petits consommateurs résidentiels et commerciaux.

En juin 1998, le ministre déposait le projet de loi 35, lequel a reçu l'assentiment de l'Assemblée législative et est entré en vigueur en octobre 1998 sous le nom de *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*. La mise en application de cette loi constitue l'un des jalons que le ministère s'était fixés pour ouvrir le marché ontarien de l'électricité à la concurrence d'ici l'an 2000; pour la délivrance de permis aux distributeurs d'électricité et de gaz naturel, offrant ainsi une protection accrue aux consommateurs ontariens; et pour établir les règles d'un marché concurrentiel. On s'attend à ce que l'ouverture du marché à la concurrence entraîne des tarifs compétitifs pour les consommateurs; crée des possibilités d'investissement et stimule la création d'emplois.

Sciences et technologie

La recherche scientifique et le développement technologique sont parmi les principaux moteurs de la création d'emplois et de l'économie ontarienne. Les activités du ministère dans le secteur des sciences et de la technologie visent à faire ressortir que certaines des industries d'avenir les plus dynamiques et les plus novatrices dans le secteur des techniques de pointe se trouvent ici même, en Ontario, et à signaler au monde entier que l'Ontario est un lieu propice aux affaires, qui favorise l'essor et l'établissement des industries.

Le ministère travaille avec les collèges, les universités, le milieu de la recherche et les industries de pointe à la création, en Ontario, d'une infrastructure propice au développement de la recherche scientifique et de techniques d'avant-garde. Le ministère vise également à accroître le calibre international de l'Ontario dans le domaine de la recherche-développement et de l'innovation. Il coordonne les programmes provinciaux et collabore avec d'autres administrations pour appuyer les entreprises engagées dans des

projets d'innovation ou à forte composante scientifique. Il poursuit avec ses ministères partenaires au sein du gouvernement ontarien des objectifs communs de croissance économique et de création d'emplois.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

Énergie

L'adoption de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* a permis au ministère de se rapprocher nettement de son objectif de restructuration du marché de l'électricité -- mettre fin au monopole d'Ontario Hydro en matière de production et de distribution d'électricité et ouvrir le marché à la libre concurrence en l'an 2000, tant au niveau de gros qu'à celui du détail. Un premier jalon important a été posé lorsqu'ont été formées les principales sociétés commerciales qui succèdent à Ontario Hydro : Ontario Power Generation Inc. et Ontario Hydro Services Company Inc.

Le Comité d'établissement des règles du marché, mis sur pied pour conseiller le ministre sur la forme que devrait prendre un marché ontarien de l'électricité axé sur la concurrence, a remis son rapport final à la fin du mois de janvier. Y étaient décrits un cadre pour la conception du marché de gros et les règles qui gouverneraient la libre concurrence dans le marché de l'électricité.

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), une société à but non lucratif, a été mise sur pied dans le but de peaufiner et de mettre en oeuvre les règles du marché, et d'assurer un accès équitable au réseau de transport. Le ministre a remis les premières règles du marché à la SIGMÉ le 1er avril 1999 et a demandé à la Commission de l'énergie de l'Ontario de mettre en pratique l'entente contre les abus de pouvoir/position dominante sur le marché qui avait été négociée par le Comité d'établissement des règles du marché et Ontario Hydro. Cette entente aura pour effet de réduire à 35 pour 100 ou moins la part du marché ontarien que détient Ontario Hydro et ce, dans les dix années qui suivront l'ouverture du marché.

Dans le cadre de la réforme globale du secteur de l'électricité, deux autres organismes ont été créés à compter du 1er avril. L'Office de la sécurité des installations électriques est un organisme à but non lucratif chargé d'assurer la sécurité et l'inspection des installations électriques, rôle joué précédemment par Ontario Hydro. Une nouvelle société de la Couronne, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, a été mise sur pied pour gérer et rembourser la dette active d'Ontario Hydro.

Le ministère a maintenu le gel des tarifs d'électricité en 1998. Désireux d'accroître la protection du consommateur d'énergie domestique en Ontario, le ministère a déposé, en décembre 1998 et mars 1999, des règlements visant à renforcer la protection du consommateur en précisant les conditions que doivent remplir les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel pour obtenir un permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario. En mars 1999, la Commission a délivré des permis à des distributeurs de gaz naturel et publié un code de conduite auquel doivent se conformer tous les vendeurs accrédités.

En février et mars 1999, le ministère a tenu une série de 18 ateliers régionaux aux quatre coins de la province au sujet des changements auxquels les entreprises de services publics municipaux seront

confrontées dans le nouveau marché concurrentiel. Près de 1 200 conseillers municipaux, élus locaux et employés des services publics municipaux d'électricité ont participé aux ateliers commandités par le ministère, la Municipal Electric Association et l'Association of Municipalities of Ontario.

Sciences et technologie

Le Budget de l'Ontario de 1998 a certes assuré la relance du secteur des sciences et de la technologie. Plusieurs nouvelles initiatives ont été annoncées dans ce budget pour appuyer la création d'emplois et accroître les possibilités de croissance économique dans les industries de la matière grise en Ontario.

Pour faire suite à ces engagements, le ministère a mis sur pied un programme d'une durée de dix ans et doté d'un budget de 75 millions de dollars pour épauler, dans leur carrière, les chercheurs qui promettent et pour encourager la formation d'équipes de recherche de plus grand calibre. Pour inciter les meilleurs chercheurs à rester en Ontario, le ministère a également créé les Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche. Il a notamment coordonné la première série de soumissions et nommé un conseil chargé de les évaluer. Il a déjà reçu quelque 406 demandes et remis 66 bourses.

Avec la collaboration de ses ministères partenaires, le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie a accru l'appui accordé à la recherche-développement qu'effectuent les universités et les institutions en association avec l'industrie. Grâce au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, 26 projets de recherche innovateurs ont reçu de la province un appui financier de 86,1 millions de dollars, encourageant de ce fait les partenaires de recherche et d'affaires à y investir la somme de 296,6 millions de dollars.

Le ministère prévoyait avoir 18 projets en chantier dans le cadre de son programme de Partenariats d'accès aux télécommunications, mais il est allé au-delà de ses prévisions. À la fin de l'exercice 1998-1999, on comptait 22 projets en cours dans le cadre des PAT, qui visent à accélérer le développement de l'inforoute et à en améliorer l'accès dans toute la province. Appuyés par un investissement provincial de 19 millions de dollars, les 184 entreprises du secteur privé partenaires du gouvernement ont fourni 59 millions de dollars pour appuyer les réseaux régionaux et initiatives de télécommunications de pointe dans des secteurs tels que la formation à distance et la télésanté.

Le ministère a tenu une série de tables rondes auxquelles ont participé des porte-parole des secteurs de l'économie où la croissance est la plus forte et qui ont porté sur la meilleure façon de mettre la science et la technologie au service du développement économique. Dans le cadre de quatre •Sommets sur l'innovation•, le ministre a consulté des représentants du monde des affaires, du secteur de la recherche et des milieux financiers, pour trouver des moyens de créer et promouvoir une •culture d'innovation•, et de stimuler la croissance économique. Ces discussions ont permis au gouvernement de mieux comprendre les tendances actuelles et les mesures à prendre pour encourager une plus grande expansion économique, lesquelles ont constitué les fondements des conférences du premier ministre sur l'emploi et la prospérité et ont été incorporées au rapport du Conseil de l'emploi et de l'investissement de l'Ontario, intitulé *Carte routière de la prospérité*.

Le ministère a formé un groupe de travail qu'il a chargé d'étudier l'industrie de la biotechnologie et de suggérer des moyens de faire progresser la recherche-développement dans le domaine de la biotechnologie en Ontario. Selon les prédictions de ce groupe de travail, le secteur de la biotechnologie pourrait valoir jusqu'à 1 milliard de dollars d'ici les cinq prochaines années. Le groupe de travail a également dressé un plan pour aider la province à obtenir sa part d'investissement.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

Accroissement de la concurrence sur les marchés de l'énergie

Le ministère définira l'orientation du secteur énergétique de l'Ontario grâce à l'élaboration de politiques et d'un cadre réglementaire qui protègent les consommateurs d'énergie, sont propices à la création d'emplois et aux investissements, simplifient le processus de réglementation afin de réduire les coûts, favorisent l'établissement d'un marché concurrentiel de l'électricité, éliminent les obstacles à l'adoption de sources d'énergie nouvelles et plus respectueuses de l'environnement, notamment la production d'énergies renouvelables, et produisent un réseau énergétique axé sur l'efficience et la conservation.

Le ministère veillera à la mise en oeuvre réussie du cadre de restructuration du marché de l'électricité énoncé dans la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et une transition sans heurts vers un marché concurrentiel. Il étudiera les incidences économiques et financières des divers plans de mise en oeuvre – y compris des règles gouvernant les forces d'un marché concurrentiel de l'électricité, les droits qui pourraient être exigés pour le transport et la distribution de l'électricité, ainsi qu la délivrance de permis aux entreprises participant au nouveau marché.

Le ministère coordonnera avec la SIGMÉ et la Commission de l'énergie de l'Ontario un plan de mise en oeuvre et établira une date d'entrée en vigueur du nouveau marché concurrentiel. Il veillera à ce que les règles du jeu soient conformes aux lois et règlements et garantira la sécurité de l'approvisionnement dans tous les aspects de la mise en oeuvre du nouveau marché.

Soucieux d'accroître la protection des usagers, le ministre a annoncé que les distributeurs d'électricité seraient tenus d'obtenir un permis à compter du mois de mars 2000. Ces permis autoriseront les vendeurs d'électricité au détail à passer des contrats avec les usagers résidentiels pour leur fournir de l'électricité à compter de novembre 2000.

Pour aider les usagers résidentiels et les petites entreprises à se préparer à l'avènement du nouveau marché de l'électricité, le ministère travaillera en collaboration étroite avec les intervenants du secteur pour veiller à ce que les consommateurs soient bien renseignés et pour aider les participants à se familiariser avec les nouvelles règles du jeu.

Liaison avec les sociétés qui succèdent à Ontario Hydro et les entreprises de distribution locales (les services municipaux d'électricité)

Durant la phase de transition vers un marché de l'électricité concurrentiel, le ministère continuera de travailler avec les sociétés qui succèdent à Ontario Hydro -- Ontario Power Generation Inc. et Ontario Hydro Services Company Inc. -- à l'application des modifications apportées aux politiques de l'électricité.

Les services municipaux d'électricité, qui deviendront des entités commerciales ou des entreprises de distribution locales, desservent près des trois quarts des consommateurs d'électricité de la province. Il est donc essentiel de veiller à ce que ceux-ci aient une vision claire des nouvelles orientations du gouvernement et des caractéristiques du nouveau marché concurrentiel. Mettant à profit le succès des séries d'ateliers municipaux tenus en 1998-1999, le ministère aura encore une fois recours à cette méthode pour joindre directement ceux qui auront à coeur le bon fonctionnement du marché concurrentiel de l'électricité à l'échelon local.

Commission de l'énergie de l'Ontario

Le mandat de la Commission de l'énergie de l'Ontario a été élargi en prévision de l'établissement d'un marché de l'électricité concurrentiel. La nouvelle *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* énonce les responsabilités accrues de la Commission. La Commission sera chargée, par voie réglementaire, de délivrer des permis aux agents, courtiers et distributeurs de gaz naturel et d'électricité, de façon à mieux protéger les consommateurs et à établir des codes de conduite commerciale dans cette industrie en plein essor.

Promotion des investissements dans les sciences et la technologie

Le Budget de l'Ontario de 1999 a donné naissance au Superfonds de croissance -- une initiative de 20 milliards de dollars répartis sur cinq ans et visant à soutenir l'infrastructure ontarienne. Une partie de ce nouvel investissement dans l'infrastructure englobera le financement d'améliorations des immobilisations d'établissements de recherche et l'expansion de l'inforoute au sein de la province.

Création d'une •culture d'innovation•

L'innovation est essentielle à la réussite économique de l'Ontario. Pour appuyer l'esprit d'innovation et la quête de l'excellence, le gouvernement a annoncé dans son budget la création du Fonds Innovation Ontario, d'une valeur de 250 millions de dollars, qui fournira des fonds aux universités, aux hôpitaux et aux collèges de la province pour l'aménagement de laboratoires, l'achat de matériel de haute technologie et autres dépenses d'infrastructure de recherche. Ce nouveau fonds en fiducie s'ajoute au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, qui continuera d'investir dans les projets de recherche innovateurs proposés lors des trois rondes de soumissions qui se terminent en mai, septembre et janvier.

Établissement de liens entre les municipalités de l'Ontario

Dans le cadre de la création du Superfonds de croissance annoncée dans le Budget de 1999, le ministère élargira et renforcera la capacité des collectivités et régions de la province d'accéder au réseau de l'inforoute. En 1999-2000, la province aidera certaines municipalités à mettre au point leur plan d'activités et à lancer des projets initiaux de développement économique en faisant davantage appel aux technologies informatiques et aux télécommunications.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Mesure interne de la qualité du service à la clientèle			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Prestation de services de qualité adaptés aux besoins des clients externes et à ceux du public.	Meilleure connaissance des programmes et initiatives du ministère et des renseignements mis à la disposition du public.	Faire mieux connaître le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie. On adoptera durant l'exercice 1999-2000 une méthode d'évaluation de la sensibilisation des consommateurs et du public.	Fournir aux consommateurs des renseignements fiables qui leur permettent de faire des choix éclairés dans un marché de l'électricité concurrentiel. Accroître le degré de sensibilisation au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement dans les établissements de recherche comme dans le secteur privé - surtout dans les secteurs non médicaux, tels que l'énergie, l'environnement, les industries axées sur les ressources naturelles, les industries agro-alimentaires, etc. Continuer à encourager les industries de moindre envergure à participer aux partenariats du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement grâce à des consortiums.

Activité de base : Énergie			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Des prix de l'énergie concurrentiels.	Rang des prix de l'énergie en Ontario par rapport aux territoires de compétences qui lui font concurrence (c.-à-d. les États américains industriels et de la région des Grands Lacs) - gaz naturel (Toronto); - gaz de consommation industrielle; - électricité de consommation résidentielle; - électricité de consommation commerciale; - électricité de consommation industrielle.	Aucune hausse des tarifs moyens d'électricité jusqu'en l'an 2000.	Mettre en application la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* et adopter des règlements destinés à assurer une parfaite transition vers un marché concurrentiel de l'électricité et du gaz naturel à partir de l'an 2000. Veiller au maintien du blocage des tarifs moyens d'électricité.
Un approvisionnement en énergie sûr et fiable.	L'Ontario dispose de diverses sources sûres et fiables de production d'électricité.	Veiller à ce que l'Ontario dispose de sources de production multiples pour assurer la sécurité et la fiabilité du réseau énergétique.	Collaborer avec l'industrie énergétique pour régler tout problème lié à l'état de préparation à l'an 2000 tout en garantissant la fiabilité de l'approvisionnement en électricité.
Une industrie de l'énergie écologiquement viable.	Production d'énergie renouvelable.	Accroître l'utilisation des ressources renouvelables comme le bois, l'énergie solaire et éolienne, les micro-centrales et l'énergie produite à partir de déchets.	Veiller à ce que le marché de l'énergie concurrentiel augmente la capacité des fournisseurs d'énergie renouvelable de trouver de nouveaux clients.

Activité de base : Sciences et technologie			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Accroissement du financement par le secteur industriel des activités de recherche-développement des universités et des établissements de recherche.	Valeur des contrats de recherche passés avec les universités et les établissements de recherche et financés par le secteur privé.	Croissance de la valeur des contrats de recherche passés avec les universités et les établissements de recherche sur une période de cinq ans : 1998-1999 : 0 % 1999-2000 : 0 % 2000-2001 : 1 % 2001-2002 : 2 % 2002-2003 : 2 % Sur une période de trois ans, les Centres d'excellence augmenteront de 20 % la recherche financée par le secteur industriel, soit de 32 millions de dollars (en 1997-1998) à 38 millions de dollars (en 2000-2001).	La valeur des contrats de recherche passés en 1999 sera au moins équivalente à celle des contrats passés en 1998. Établir des objectifs de croissance annuels en fonction du rendement des premiers boursiers du Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement, et revoir les objectifs globaux (présentement établis à 5 % pour une période de cinq ans). Porter à 36,6 millions de dollars l'aide financière du secteur industriel en 1999-2000 et le nombre d'entreprises participantes à 1 400.
Intensification de l'utilisation de l'inforoute.	Nombre de collectivités et de partenaires ayant davantage accès aux nouvelles applications et nouveaux services de télécommunications.	Augmenter le nombre de nouvelles applications et de nouveaux services. Augmenter le nombre de collectivités et de partenaires participant à des projets liés à l'inforoute.	Ajouter 28 nouvelles collectivités participant à des projets liés à l'inforoute, 30 nouvelles applications et nouveaux services et 50 nouveaux partenaires.

DONNÉES RÉELLES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999*

Ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie

Fonctionnement	332,6 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	170 employés

Énergie

Fonctionnement	14,6 millions de $
Immobilisations	0 million de $
	100 employés

Politiques et programmes
Commission de l'énergie de l'Ontario
Comité d'établissement des règles du marché

Sciences et technologie

Fonctionnement	310,3 millions de $
Immobilisations	23 millions de $
	30 employés

Développement de la recherche et de la technologie

Administration interne

Fonctionnement	7,7 millions de $
	40 employés

Administration
Communications
Planification opérationnelle
Autres

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

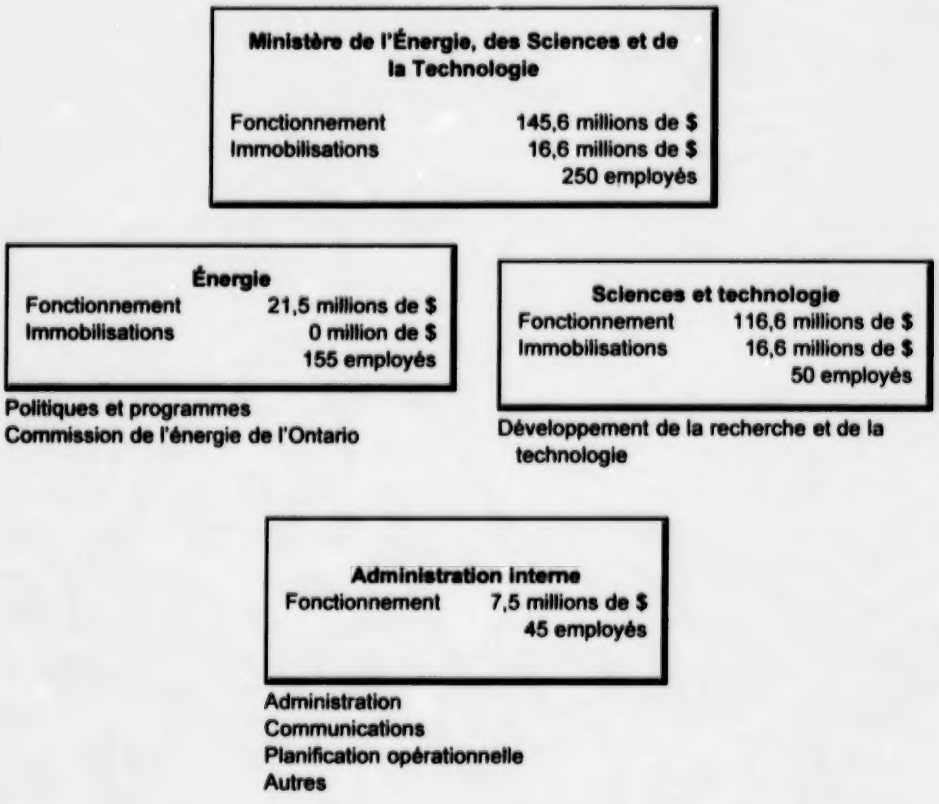

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

*Selon la méthode comptable du CCSP.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Prière de contacter les personnes suivantes :

Nancy Whynot, directrice
Planification des activités et des ressources
880, rue Bay, 2e étage
Toronto ON M7A 2C1
Tél. : (416) 314-3309 Téléc. : (416) 314-3354
Courriel : **whynotna@est.gov.on.ca**

Pour de plus amples renseignements sur le ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, prière de consulter le site Web du ministère au **http://www.est.gov.on.ca** ou de contacter :

Bureau du ministre
Mike Krizanc
Adjoint au ministre, communications
Tél. : (416) 327-3550 Téléc. : (416) 327-6754
Courriel : **krizami@est.gov.on.ca**

Division de l'énergie
Judy Hubert
Sous-ministre adjointe
Division de l'énergie
Tél. : (416) 314-6190 Téléc. : (416) 314-6224
Courriel : **hubertju@est.gov.on.ca**

Kathryn Shaver
Coordonnatrice générale, Office de restructuration du
réseau électrique
Tél. : (416) 325-6540 Téléc. : (416) 325-6972
Courriel : **shaverka@est.gov.on.ca**

Rosalyn Lawrence
Directrice, Direction des politiques en matière d'électricité
Tél. : (416) 325-6544 Téléc. : (416) 325-7041
Courriel : **lawrenro@est.gov.on.ca**

Rick Jennings
Directeur, Direction des politiques en matière d'énergie
Tél. : (416) 325-6545 Téléc. : (416) 325-7023
Courriel : **jenninri@est.gov.on.ca**

Paul Manders
Chef, Bureau du pétrole et du gaz
Tél. : (416) 325-6546 Téléc. : (416) 325-6981
Courriel : **manderpa@est.gov.on.ca**

Division des sciences et de la technologie
Bruce Archibald
Sous-ministre adjoint
Division des sciences et de la technologie
Tél. : (416) 314-8219 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : **archibbr@est.gov.on.ca**

Chris Riddle
Directeur, Développement de la recherche et de la technologie
Tél. : (416) 314-8205 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : **riddlech@est.gov.on.ca**

Maurice Bitran
Chef de service par intérim, Secrétariat du Fonds ontarien
d'encouragement à la recherche-développement
Tél. : (416) 314-8209 Téléc. : (416) 314-8224
Courriel : **bitranma@est.gov.on.ca**

David Kennedy
Directeur, Direction des technologies de l'information et des communications
Tél. : (416) 314-3809 Téléc. : (416) 326-9654
Courriel : **kennedda@est.gov.on.ca**

Bill Mantel
Directeur par intérim, Direction des sciences de la vie et des technologies bioscientifiques

Tél. : (416) 314-0670 Téléc. : (416) 314-4344
Courriel : mantelbi@est.gov.on.ca

Direction des communications
Brian LeGrow
Directeur
Tél. : (416) 327-5555 Téléc. : (416) 326-3947
Courriel : legrowbr@est.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8757-6

This document is also available in English.